



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 19.06.18

#Objet : Eglise Anglicane Unifiée « Holy Trinity » - Budget de 2018.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget pour l'exercice 2018, arrêté en séance du 11 septembre 2017 par le Conseil d'administration de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity » qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires	170.860,00 €	
Recettes extraordinaires	19.608,72 €	
		190.468,72 €
Dépenses arrêtées	44.250,00 €	
Dépenses ordinaires	145.650,00 €	
Dépenses extraordinaires	0,00 €	
		<u>189.900,00 €</u>
Solde		568,72 €

Considérant que le budget 2018 de l'église Anglicane Unifiée « Holy Trinity » se présente en excédent sans intervention financière des communes ;

Vu la délibération du conseil communal de la commune d'Ixelles, en sa séance du 23 novembre 2017 ;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2018 du Conseil d'administration de l'église Anglicane Unifiée "Holy Trinity", sous réserve de modifications qui seraient éventuellement apportées par l'Autorité de Tutelle.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 6 votes positifs, 1 vote négatif, 20 abstentions.

Non : Sandra Ferretti.

Abstentions : Olivier Deleuze, Anne Depuydt, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Jan Verbeke, José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Cathy Clerbaux, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 juin 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Alain Wiard